



MAIRIE  
DE  
**COGGIA**



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 24 JANVIER 2023  
N°07

**OBJET : Convention avec la Médecine du Travail**

**Date de la convocation :**  
20/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi 24 janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

**Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :**  
10

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur SPADA Sébastien.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 10**

**Nombre de membres  
présents : 06**

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique.

**Nombre de votants : 08**

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

**Quorum : 06**

**Secrétaire de séance  
Monsieur COGGIA  
Jean Dominique**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20230124-07-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

**Depuis plusieurs semaines, le Centre de Gestion de Corse du Sud n'a pas renouvelé sa convention avec la Médecine du Travail auquel nous étions rattachés.**

**Considérant la nécessité d'une visite médicale à l'embauche et l'obligation d'une surveillance périodique de santé des agents,**

**Monsieur le Maire propose de souscrire une convention entre la commune et la Médecine du Travail.**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (08 voix pour, 0 contre) cette proposition et autorise le Maire à signer cette convention.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.**

**Le Maire,**

**François COGGIA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20230124-07-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation